

En cas d'incident ou de situation critique

Du lundi au vendredi de 18h à 24h

Le samedi de 12h à 24h

Le dimanche de 12h à 18h

NUMÉROS DES SERVICES D'URGENCE

Police	117
Feu	118
Urgences	144
Anti-poison	145

Urgences UE 112

UMUS (unité mobile
d'urgences sociales)

022 420 20 20

Durant les heures de bureau, votre coordinateur-trice de région est à appeler en premier lieu. À défaut, prenez contact avec le secrétariat de la FASe ou Noémi Steininger, déléguée au suivi des situations complexes et aux supervisions pour qu'un suivi puisse être assuré dans les meilleurs délais.

Durant les vacances scolaires, la permanence incidents répond à vos appels du lundi au vendredi de 8h à 24h (horaires étendus), les horaires usuels s'appliquent pour les week-ends.



MESURES À PRENDRE EN CAS D'URGENCE

EN PREMIER

- » Se protéger
- » Porter secours
- » Informer les participant-es

EN DEUXIÈME

- » Appeler les services d'urgence
Préciser: Qui? Quoi? Quand?
Où? Combien?

EN TROISIÈME

- » Appeler la PI

JE DOIS APPELER IMMÉDIATEMENT LA PI DANS LES CAS SUIVANTS:

- » La police est intervenue
- » Il y a un-e/des blessé-es
- » Les usager-ères et/ou le personnel sont en danger
- » Je suis témoin / j'ai connaissance d'un délit, d'un crime, d'un acte de maltraitance, d'une agression sexuelle, de la fugue d'un-e jeune, d'un risque suicidaire
- » Les médias souhaitent m'interroger sur ces événements

NOTE: Selon les situations, la présidence du comité du centre et la commune doivent être informées.

Les membres de comités n'étant pas au bénéfice du secret de fonction, seuls les éléments indispensables à l'exercice de leurs responsabilités leur seront transmis.

J'AI ÉGALEMENT LE DEVOIR D'APPELER RAPIDEMENT LA PI SI JE SUIS CONTACTÉ-E PAR:

- » Une autorité pénale ou judiciaire (police, tribunal).
- » Les médias pour des incidents.

Le secret de fonction s'applique.

IMPORTANT: seul le secrétaire général est habilité à répondre aux questions des médias en cas d'incident et seul le président du Conseil de fondation est habilité à relever du secret de fonction.

JE TRANSMETS PAR MAIL UN COMPTE-RENDU À MON/MA COORDINATEUR-TRICE DE RÉGION ET À NOÉMI STEININGER AVEC LES ÉLÉMENTS SUIVANTS:

- » Contexte: quand, lieu, cadre
- » Personnes impliquées (auteur-es et témoins)
- » Faits, actes, comportements inquiétants
- » Recours aux services d'urgence (qui, quoi, suites)
- » Autres contacts (parents, comité, commune, réseau...)

Le compte-rendu est succinct, les paroles sont littéralement rapportées.

Le suivi de la situation sera traité en coordination entre le terrain et le SG.